

# VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

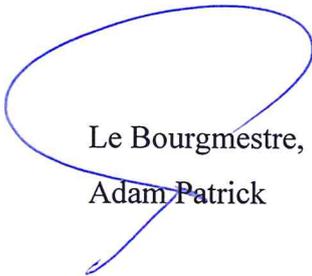
## A V I S

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 25 mai 2023, a approuvé les comptes communaux pour l'exercice 2022 de la Ville de Bouillon.

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 30 mai 2023.

  
Le Directeur général f.f,  
Pirlot Sébastian

  
Le Bourgmestre,  
Adam Patrick

